

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-3-6-3

Séance du vendredi 26 mars 2021

POLITIQUE DU TOURISME SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À ALSACE DESTINATION TOURISME POUR L'ANNÉE 2021

Présidence de : Frédéric BIERRY

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne , CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DEBES Vincent, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, , ELKOUBY Eric, JANDER Nicolas, ESCHLIMANN Michèle, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JUNG Martine, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick ; MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DELMOND Max donne procuration à JANDER Nicolas
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
FERRARI Pascal donne procuration à LUTENBACHER Annick
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à HAGENBACH Vincent
ORLANDI Fabienne donne procuration à WITH Rémy
TRIMAILLE Philippe Alain donne procuration à VOGT Pierre

ABSENTS :

DELATTRE Cécile, DREXLER Sabine, MUNCK Marc

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-3-3-2 du 15 février 2021 relative au Budget Primitif 2021 Attractivité, Tourisme et Montagne,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la Commission du patrimoine et du rayonnement touristique et culturel alsacien du 26 février 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention de 4 188 993 € à Alsace Destination Tourisme pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2021 (P0590002-65-65748-633). Cette subvention fera l'objet d'un versement en deux fois, 50% à la signature de la convention de partenariat et le solde au cours du deuxième semestre ;
- Approuve les termes de la convention de partenariat 2021, jointe en annexe à la présente délibération, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et Alsace Destination Tourisme ;
- Autorise le Président à signer cette convention de partenariat.

M. Max DELMOND ne participe pas au débat ni au vote en sa qualité de président de l'ADT.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité